

FAM « Les Alpagnes » – Foyer d'Accueil Médicalisé (CH de Saint- Laurent-du-Pont)

FAM - Foyer d'accueil médicalisé

Qui est concerné ?

Nécessité de Notification MDPH

Structure spécialisée dans
l'accueil d'un certain public :
Personnes en situation de
handicap

Domaines d'activités principaux

Soins psychiatriques et de
réhabilitation
Handicap psychique
Logement, hébergement
Accompagnement

Coordonnées

377 chemin des Provenches - BP 11
38380 Saint-Laurent-du-Pont

04 76 06 26 00

<https://www.ch-stlaurent.com/patients-residents/Handicap.html>

Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des
intercommunalités
concernées

Capacité d'accueil

65 places

Présentation

Un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) propose un hébergement permanent à des personnes en situation de handicap nécessitant une assistance pour la plupart des actes essentiels de la vie courante. Le FAM propose des soins, une surveillance médicale, un suivi paramédical ainsi qu'un soutien et une stimulation constante. L'intégration en foyer d'accueil médicalisé ne peut être réalisée que suite à une notification de la Maison de l'Autonomie (MDA), après examen par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Le FAM "Les Alpagnes" est spécifique au handicap psychique.

Objectifs & Missions

Le Foyer d'Accueil Médicalisé Les Alpagnes, d'une capacité de 65 places, héberge des personnes adultes présentant un handicap mental lourd mais aussi des personnes adultes avec troubles du comportement. Ce public, dont la dépendance partielle ou totale le rend inapte à toute activité professionnelle, nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante, ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants.

Une notification est obligatoire pour intégrer cette unité.

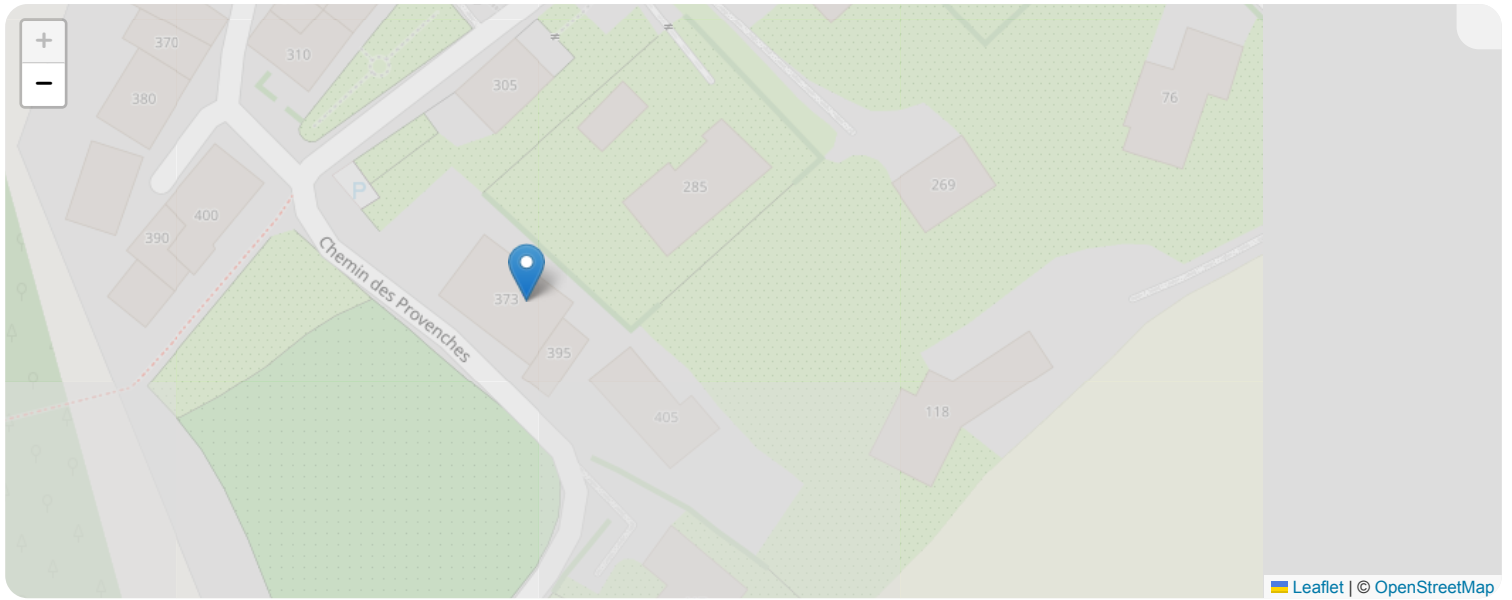
La vie quotidienne de l'unité :

Situé sur le plateau des Charbinières, le FAM Les Alpagnes, unité sécurisée, est organisé en 6 maisonnées de 10 ou 11 résidents qui disposent chacune d'un projet de vie adapté à la population accueillie, dans le respect de l'esprit des lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005. Ainsi, la journée s'organise, dans cette unité, autour du rythme du résident. La prise en charge au quotidien passe par des activités à visée socio-thérapeutique et psychothérapeutique, mais aussi de relaxation (espace Snoezelen), accompagnées de temps favorisant une vie sociale et culturelle. La prise en charge médicale est assurée par un médecin généraliste, l'équipe mobile de liaison spécialisée dans les troubles envahissants du développement (EMIL TED). Les services d'hospitalisation du CH de St Laurent du Pont et du CH de Voiron participent à cette prise en charge. Les techniques de communication non verbales sont connues et utilisées par les membres de l'équipe du FAM.

Admission :

Le dossier d'admission peut vous être envoyé sur demande ou peut être retiré auprès du cadre du FAM Les Alpagnes ou auprès du service social du pôle handicap (Demandez le poste 4305 ou 4761). Une visite de pré-admission est organisée et comporte une rencontre avec le cadre de l'unité, une présentation du lieu de vie et de l'équipe ainsi

rencontre avec le cadre de l'unité, une présentation du lieu de vie et de l'équipe ainsi qu'un temps d'échange.



[Signaler une erreur](#) >